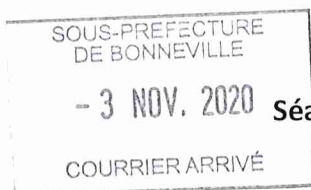


Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 15 octobre 2020

Date de la convocation
09.10.2020

Date d'affichage
09.10.2020

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe,  
M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET  
Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-  
DENARIE Karine.

**Excusés :**

Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie  
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël  
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand

**A été nommé secrétaire de séance :** CHEVRIER-DELACOSTE Lissette

**Délibération n° 2020.101**

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE  
POLICE POUR DES AMENAGEMENTS ROUTIERS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre de l'utilisation des recettes provenant des amendes de police (relatives à la circulation routière), au titre de la répartition 2020 pour financer des aménagements de voirie destinés à sécuriser les piétons et à améliorer les conditions de circulation.

Ces opérations de sécurité peuvent être subventionnées au taux de 30 % sur un montant de plafond de dépenses subventionnables de 30 000 € HT.

Vu l'avis de la Commission qui a débattu sur ce dossier,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question et d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre des amendes de police pour les projets suivants :

Nouvelle campagne de signalisation / marquage sur le territoire de la commune	16 468.67 € HT
Création nouveaux marquages Parking Base de Loisirs	4 777.34 € HT
Nouvelle signalétique et marquage Sécurisation de l'Ecole	3 360.40 € HT
Complément signalétique suite sécurisation Ecole	454.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>25 060.41 € HT</b>

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :